

Bienne, 26 juin 2021

Plan de protection de la CTS SA pour la domaine fitness et groupfitness

Informations sur le plan de protection COVID-19

Nous respectons les spécifications du SFGV du 26.6.2021 ainsi que les directives actuelles du COVID-19.

La sécurité de nos clients et de nos employés est notre première priorité. Nous vous demandons donc de respecter les règles de conduite de l'OFSP et notre concept de protection. Veuillez également suivre les instructions de nos collaborateurs sur place.

Situation initiale

Die CTS SA ist Betreiberin des Fitnesscenters. Hiermit legt sie das Schutzkonzept vor, das Bund und Kanton für den Betrieb von Sportanlagen (Hallenbäder) fordern.

Objectif

La CTS SA encourage le public à faire du sport pendant la pandémie. Notre objectif est de fournir un environnement favorable au sport tout en appliquant en toute sécurité les exigences du gouvernement fédéral. La CTS SA compte également sur la responsabilité personnelle des utilisateurs des installations sportives.

Règles de conduite générales

- Toutes les exigences fédérales doivent être respectées. Il s'agit notamment des règles générales de conduite suivantes :
- Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent entrer le centre fitness : les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à entrer dans l'établissement. Ils doivent rester chez eux, appeler leur médecin de famille et suivre ses instructions.
- Gardez vos distances : que ce soit en faisant la queue au guichet, en se changeant, dans le centre fitness, en prenant une douche ou en quittant l'établissement : la distance minimale doit toujours être respectée.
- Respectez les règles d'hygiène : Lavez-vous régulièrement les mains avec du savon et désinfectez-vous vos mains en entrant dans l'établissement.
- Il est obligatoire de porter un masque dans la zone d'entrée, dans les vestiaires, les toilettes, sur les voies de circulation (par exemple, dans le couloir de distribution) et pour les entraînements avec un instructeur fitness.
- Le masque ne peut être enlevé que pour entrer dans la zone de fitness/groupfitness et doit être remis immédiatement en place en quittant la zone de fitness/groupfitness.

- Tous les machines ainsi que le matériel de l'entraînement doivent être désinfectés après utilisation.

Limitation du nombre de personnes

- Actuellement, il n'y a aucune restriction de personne dans le fitness.
- Selon le type de cours, il existe des restrictions sur le nombre de participants aux cours en raison du matériel ou d'autres circonstances, qui sont contrôlées par Sportsnow.

Coordonnées de contact

- Pour l'entraînement dans la zone de fitness, les coordonnées doivent être communiquées au guichet. L'application pour smartphone "mindful" et un formulaire écrit sont disponibles.
- Pour les entraînements dans les cours groupfitness, l'inscription via Sportsnow est obligatoire.

Responsabilités

- Toutes les parties doivent se soumettre aux exigences fédérales à tout moment.
- L'utilisation du centre sport et loisir est aux risques des utilisateurs. Cette mesure s'applique aux vestiaires, aux installations sanitaires et à toutes les autres zones de l'établissement.